

Initiatives ministérielles

Projet de loi C-19, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1994—Chapitre 5.

Projet de loi C-20, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1995—Chapitre 6.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA SUSPENSION DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

La Chambre reprend l'étude de la motion ainsi que de l'amendement.

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur Le Président, je voulais intervenir à la Chambre aujourd'hui pour faire quelque chose d'un peu inhabituel. En effet, j'aimerais féliciter les libéraux d'en face. Je veux les féliciter à propos du livre rouge.

Selon moi, le livre rouge s'inscrit dans la droite ligne de la politique électorale canadienne. Il est un écart par rapport au système que l'on observe généralement au Canada. Il expose à l'ensemble des Canadiens des promesses, ces promesses constituant, comme le gouvernement l'a dit, l'assise du programme qu'il entend réaliser.

Je tenais à féliciter les libéraux d'avoir fait connaître leurs intentions. À mon avis, leurs motifs sont purs. Les intérêts des Canadiens leur tiennent vraiment à coeur.

• (1705)

Bien que nous ne partagions pas tous la même philosophie, cela ne nous empêche de vouloir à peu près les mêmes choses pour nos enfants. Nous voulons que nos enfants reçoivent une bonne éducation et se trouvent de bons emplois. Nous voulons qu'ils puissent circuler en tout sécurité dans nos rues et compter sur des mesures de protection sociale si jamais ils font face, au cours de la vie, à de graves problèmes.

Le gouvernement a un rôle à jouer dans la réalisation de ces objectifs. Sa cote de popularité a probablement diminué au Canada. Je pense aux résultats d'un sondage que j'ai lu l'autre jour. On disait que la politique vient au dernier rang des professions que les gens voudraient exercer. Le droit la précédait de peu. Je me suis demandé comment nous pourrions rehausser l'image des dirigeants politiques.

J'ai même parcouru le livre rouge en me demandant ce que mes collègues avaient prévu dans le livre rouge pour améliorer l'image des hommes et des femmes politiques. J'ai lu qu'un gouvernement libéral prendrait toute une série de mesures visant à redonner confiance dans les institutions gouvernementales. Voilà ce que j'ai découvert à la page 88. Un peu plus loin, on proposait d'élargir le rôle des députés dans l'élaboration des lois et de créer des mécanismes permettant la révision, par le Parlement, de certaines nominations importantes faites par décret.

Tout cela me semblait fort louable. Mes félicitations pour ces propositions insérées dans le livre rouge.

Toutefois, j'ai aussi découvert certaines incohérences. Les députés ne s'attendaient sûrement pas à ce que les compliments durent éternellement. Il y a un inconvenient à quitter l'opposition pour former le gouvernement. Les paroles antérieures restent gravées dans les documents officiels, qui sont très visibles et très éloquents.

Je voudrais prendre quelques instants pour citer quelques extraits portant sur la clôture imposée au moyen d'une motion d'attribution de temps. J'ai pensé citer quelques opinions exprimées il n'y a pas si longtemps par les députés d'en face: «Le gouvernement bafoue les droits du Parlement. Un gouvernement libéral ne ferait jamais cela. C'est tout à fait contraire aux usages parlementaires. Voilà un exemple frappant de l'incapacité du gouvernement de comprendre qu'il a été élu pour répondre devant la Chambre des communes. Il a été élu à cette fin et il nie ses responsabilités. Il bafoue toute la Chambre des communes.»

En voici d'autres: « Nous faisons, ce soir, face à une motion de clôture. Je ne pouvais parler de ce projet de loi sans exprimer mon dégoût devant l'attitude du gouvernement. C'est scandaleux de sa part. De toute évidence, le gouvernement a peur de débattre de son projet de loi au Parlement et de le soumettre à un examen public minutieux. Moi aussi, j'aurais honte de présenter un projet de loi comme celui que présente le gouvernement. Je le répète dans les termes les plus énergiques: en recourant à la clôture, le gouvernement fait preuve d'un mépris total pour la démocratie.»

C'est tout un document qu'on a ici. Je pourrais continuer, mais je crois que je devrais m'arrêter là.

Une voix: Continuez.

M. Hill (Macleod): On me dit de continuer. Voilà ce que le député disait alors de la clôture en rapport à une autre observation. Il est muet aujourd'hui. Il n'ose pas parler de cette question parce qu'il sait qu'il avait alors raison. Encore quelqu'un qui est passé des banquettes de l'opposition à celles du gouvernement et qui a eu le même problème avec la clôture.

Je tiens à affirmer simplement qu'il n'est pas correct de recourir à la clôture et à l'attribution de temps. Il s'agit là d'une mesure draconienne. D'une façon ou d'une autre, cela revient pour le gouvernement à limiter le débat à sa guise. C'est comme une mer calme et tranquille. Tout semble parfait, mais les récifs sont là, sous la surface de l'eau. Je me demande ce qui peut bien changer les choses lorsqu'on passe de ce côté-ci à l'autre de la Chambre. La question semble tout à coup très différente.

• (1710)

J'ai aussi beaucoup de mal à comprendre certains arguments invoqués par les députés d'en face, à savoir qu'il faut avaler ce projet de loi parce qu'il contient une disposition prévoyant qu'on limite le nombre des parlementaires. Cela me convient et c'est là une partie de la proposition que j'approuve sans réserve. Je ne crois pas que le Canada ait besoin de plus de 295 parlementaires. Je peux assurer à mes collègues que s'ils nous présentaient un projet de loi qui prévoyait cette seule chose, ils auraient l'appui total des réformistes.